

Lieu:	Port au Prince, Haïti (avec voyages dans la Grand'Anse)
Date limite de candidature :	22 janvier 2017
Type de Contrat :	Contract individuel
Niveau de la position :	Consultant international
Langues demandées :	Français et Créole
Date de démarrage prévue :	01 février 2017
Durée initiale du contrat :	2 mois

I.- Contexte

De par sa situation (géographique, géodynamique, géologique, géomorphologique, climatique, ...etc.), Haïti est exposé à de nombreux risques naturels : cyclones ; inondations et crues torrentielles ; mouvements de terrain (glissements, coulées boueuses, ravinements, éboulements/chutes de blocs, affaissements/effondrements), séismes et tsunamis. Par ailleurs, la vulnérabilité des populations des agglomérations urbaines, est aggravée par la colonisation d'espaces très exposés et aux menaces naturelles (zones de failles actives, pentes abruptes, ravines, berges de rivières, plaines inondables, ...). Cette vulnérabilité sera par ailleurs aggravée suite au changement climatique (Haïti, compte parmi les 10 pays les plus vulnérables au changement climatique) dont les conséquences sont de nature à augmenter la fréquence et l'intensité des phénomènes hydrométéorologiques (cyclones, inondations) et ceux associés (ravinements, glissements de terrains, coulées boueuses, ...),

Ces tendances d'urbanisation et d'aménagement augmentent les pertes occasionnées par les événements naturels. Le bilan des pertes et dommages dus aux catastrophes naturelles des 10 dernières années résume ce fait : 264 Millions USD (7% PIB) en 2004, 204 Millions (3.3% PIB) en 2007, 897 Millions USD (14.6% PIB) en 2008, 7.8 Milliard USD (plus que le PIB) en 2010 et 120 Millions USD (1.5% PIB) en 2012. Cette vulnérabilité anéantit non seulement les gains de développement réalisés à date, mais fragilise davantage la société dans ses capacités à gérer la prochaine crise. Ce constat, souligne la nécessité de mettre en place des dispositifs règlementaires et le renforcement de la politique de prévention des risques qui devrait impérativement se fixer deux tâches qui doivent être menées en parallèle pour assurer la sécurité des personnes, des biens et la pérennisation des investissements de reconstruction/constructions en anticipant les phénomènes naturels :

- 1) Localiser, évaluer les aléas et les principaux enjeux susceptibles d'être atteints par la catastrophe pour définir les vulnérabilités à traiter en priorité ;
- 2) Intégrer ces connaissances techniques aux connaissances locales et aux visions de développement des occupants et gestionnaires du territoire pour construire un plan consensuel d'utilisation ou réadaptation raisonnée et durable de l'espace urbain se situant dans une perspective dynamique, favorisant le développement futur souhaité.

Suite aux désastres qui ont frappé Haïti ces dernières années, des évaluations avec les acteurs de la reconstruction de l'aménagement urbain, de la réduction des risques, et de la préparation aux désastres, ont mis en évidence la nécessité de mettre en place une Méthodologie Nationale qui servira de Standard pour la prise en compte de la réduction des risques dans l'aménagement urbain. En collaboration avec l'Etat haïtien, le PNUD exécute depuis 2012, le programme de **Réduction des Risques Urbains** qui comporte deux (2) projets :

- 1- La mise en place d'un **Guide Méthodologique Nationale de Réduction des Risques Naturels en Haïti**, avec le support financier de ECHO, qui vise à limiter, dans une perspective de développement durable, les conséquences humaines et économiques des catastrophes naturelles par la mise en place des principales actions suivantes :
 - Mieux connaître les phénomènes et les enjeux, pour définir la vulnérabilité de ces derniers par rapport à ces phénomènes et d'évaluer le niveau des risques ;
 - Prendre en compte ce niveau des risques dans la planification et les décisions d'urbanisation et d'aménagement du territoire ;
 - Protéger et adapter les installations actuelles et futures en fonction de ces risques et des capacités de mise en œuvre de ces protections par les individus, communautés, gestionnaires du territoire et bailleurs de fond ;

- Sensibiliser et informer les populations sur les risques les concernant et sur les moyens de s'en protéger ;
 - Sauvegarder la vie humaine et les biens en anticipant et/ou planifiant la gestion de crise afin de limiter les conséquences des catastrophes.
- 2- L'application du *Guide Méthodologique Nationale de Réduction des Risques Naturels en Haïti* sur le Département de la Grand'Anse grâce à un financement du gouvernement britannique à travers le Département du Développement International (UK DFID). Ce projet vise à approfondir sur l'ensemble du département de la Grand'Anse, la connaissance sur les différents risques naturels affectant ce département. L'objectif étant de produire des documents d'informations préventives qui serviront pour la **gestion** et la **prévention des risques naturels** qui soient **facilement compréhensibles** et **utilisables** par des **ingénieurs et architectes, aménageurs et urbanistes, collectivités territoriales** et la **protection civile, décideurs, bailleurs et particuliers**.

Identifié comme prioritaire par les autorités Nationales en collaboration avec le PNUD et DFID, en raison de sa grande vulnérabilité aux risques de catastrophes, le Département de la Grand'Anse constitue l'un des trois départements pilotes de l'initiative de « Politique Champions de résilience » (Nord, Nord-est et Grand'Anse).

En effet, le département de Grand'Anse représente l'une des zones les plus vulnérables aux catastrophes naturelles en Haïti. 35 % de la population totale du département est exposée de façon récurrente aux cyclones et aux inondations. Le département est également sous la menace du risque sismique en raison de sa proximité immédiate au système de failles actives d'Enriquillo-Plantain Garden.

Par ailleurs, son exposition aux catastrophes naturelles a une grande incidence sur les moyens de subsistances principales de la population, qui repose sur l'agriculture et la pêche (78 %). Par ailleurs, ce département est complètement désenclavé en raison du mauvais état des axes de communications entre les 12 communes du département.

II.- OBJET DE L'ÉVALUATION

L'objet d'évaluation est d'analyser / évaluer de manière qualitative et quantitative la démarche conceptuelle et opérationnelle mise en place par le projet, en vue de :

- Dégager les leçons à tirer des réalisations déjà faites par le projet (au niveau technique, organisationnel, institutionnel...) et qui peuvent être utiles pour une poursuite plus élargie d'activités tant au niveau national, départemental et communal ;
- Faire des propositions sur (i) les orientations à privilégier pour capitaliser et étendre les acquis du projet, (ii) les modalités et synergie de collaboration entre le projet et les autres acteurs au niveau central et décentralisé (ministères techniques - au niveau central et déconcentré-, les structures communales et des organisations locales), pour garantir la complémentarité, l'efficacité et la durabilité des actions en cours de développement.

La mission de l'évaluation présentera donc ses conclusions au regard de la mise en œuvre du projet et émettra des recommandations sur les conditions de poursuite et/ou d'extension du programme.

III. PORTÉE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont les suivants :

- Evaluer l'efficacité et l'efficience du projet en termes de priorités nationales en matière de prévention et gestion des catastrophes naturelles et des besoins spécifiques des bénéficiaires et des partenaires du projet ;
- Identifier les difficultés au niveau de la mise en œuvre du projet et évaluer les stratégies et les réponses de gestion des décideurs et des responsables concernés ainsi que les procédures et les modalités de gestion des risques employées au niveau du projet ;
- Identifier de bonnes pratiques et des leçons à tirer des défis rencontrés en liaison avec la planification, la mise en œuvre, le monitoring et les différents outils de gestion opérationnelle mis en œuvre ;

- Évaluer les différentes formes d'appui apportées par le PNUD (à travers le projet RRU en particulier) aux systèmes de Gestion des Risques et des Désastres particulièrement en termes de la prévention des catastrophes et l'aménagement du territoire du pays, et le niveau d'appropriation de cette thématique par rapport aux préoccupations réelles du SNGRD ;
- Évaluer le niveau de participation des divers partenaires du projet, y compris les services de l'État, les partenaires du développement d'Haïti, ainsi que l'engagement public dans la mise en œuvre du projet ;
- Synthétiser les leçons clés et les meilleures pratiques tirées de la mise en œuvre du projet, qui pourraient concerner d'autres futurs projets ;
- Évaluer la gestion financière du projet, y compris le niveau des dépenses par rubrique, les révisions budgétaires et leurs impacts sur les résultats du projet.
- Répondre aux commentaires sur le rapport d'évaluation et les intégrer dans sa version finale incluant des explications circonstanciées des éventuelles divergences d'opinion entre évaluateurs, représentants bénéficiaires et partenaires du projet.

IV.- Questions relatives à l'évaluation

Le PNUD s'attend à ce que l'évaluation adresse les aspects suivants et réponde au moins aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure on peut parler d'effets et impacts à court, moyen et long terme des réalisations du projet sur la réduction des risques et désastres naturels ?
- La participation des acteurs locaux aux activités du projet (comment ont été associées les autorités au niveau central et départemental, les organisations locales, les structures déconcentrées et les collectivités locales ?
- Quelles sont les leçons à tirer et recommandations à formuler pour que leur implication soit plus effective ?
- Le projet va-t-il contribué à renforcer la résilience des populations dans les zones d'études concernées ?
- Quelles approches/ actions de renforcement des capacités ont été mis en place et quel a été leur impact ?
- Quels sont les contraintes majeures et les changements (positifs ou négatifs) de comportement constaté au niveau des autorités au niveau central, les structures déconcentrées et les collectivités locales des zones d'intervention vis-à-vis de la réduction des risques naturels ?
- Quelles sont les leçons à tirer et les orientations correctives/supplémentaires éventuelles en vue de proposer une application à plus large échelle de l'approche mise en place par le projet ?
- De plus, la mission devra apprécier le travail de l'équipe d'appui du projet en questionnant les éléments suivants : la participation aux activités d'éligibilité/priorisation des projets ; la supervision du projet, la préparation, la mise en œuvre et suivi des plans de travail ; la gestion des fonds, le partenariat avec les services déconcentrés et décentralisés du Gouvernement ; le partenariat avec les autres projets et organismes œuvrant au développement dans la région ;
- Les consultants définiront les grandes lignes de l'extension du projet, sur la base des résultats enregistrés, des recommandations émises lors de l'évaluation, des besoins de renforcer la gestion décentralisée et participative de la prévention des risques et désastres naturelles et des activités complémentaires à intégrer dans une phase élargie

V.- METHODOLOGIE

La méthodologie à suivre est essentiellement celle énoncée par le bureau des évaluations du PNUD dans le guide pour les évaluateurs. Bien que l'élaboration spécifique de la méthode d'évaluation doive émerger entre les consultants et les parties prenantes du projet, nous formulons ces principales recommandations pour la mission :

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet, et étudier [ou reconstituer (si celui-ci n'est pas disponible)] le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance. Les documents suivants à consulter seront disponibles auprès des structures suivantes : L'équipe du projet Réduction des Risques Urbains, Procurement, MSU : plan de travail, rapports semestriels, rapports annuels, études, rapports de consultations, outils de sensibilisation, documents produits, etc. ;
- Conduire des entretiens, des rencontres avec les acteurs, les partenaires, les personnes ressources ou ayant été impliquées dans la conception, l'implémentation, la gestion et la supervision du projet ;
- Exploitation et l'analyser des informations collectées en vue de la production du rapport ;
- La visite des principales zones d'intervention du projet ;

L'équipe d'évaluation devra élaborer la méthodologie finale pour l'évaluation. Les méthodes devront être choisies pour leur rigueur et leur capacité à produire des évidences empiriques pour répondre aux critères d'évaluation, répondre aux questions d'évaluation et rencontrer les objectifs de l'évaluation.

VI.- COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION ET COMPÉTENCES REQUISES

1. Composition de l'équipe d'évaluation

L'évaluation sera conduite par un prestataire qui sera secondé par un cadre institutionnel qui sera sélectionné par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) en concertation avec le PNUD, ce dernier facilitera les rencontres entre le Prestataire et les institutions.

Le consultant aura la responsabilité de la production de tous les produits attendus au point **VII** et sera également responsable pour l'assurance des consultations adéquates avec toutes les parties prenantes avec la facilitation du cadre institutionnel du MPCE.

Au cours de cette évaluation, le prestataire maintiendra un contact étroit avec l'équipe du « **Projet de Réduction des Risques Urbains** ». L'Unité Gestion des Risques et des Désastres du PNUD désigneront un point focal mandaté qui pourra, en cas de besoin, accompagner le prestataire dans ses déplacements.

Le prestataire devra également prendre connaissance des directives du PNUD relatives à l'évaluation, particulièrement la description des livrables et du format du rapport d'évaluation.

VII.- Produits et résultats attendus :

Les produits de l'évaluation du projet seront rédigés en français et doivent comprendre, au minimum :

1. Proposition de méthodologie, de la grille de collecte des données, de calendrier de rencontre des acteurs et partenaires du projet
2. **Un rapport initial d'évaluation** incluant un programme détaillé des tâches, activités et prestations. Il doit détailler la compréhension de l'évaluateur par rapport aux éléments qui sont évalués et indiquera comment chaque question de l'évaluation trouvera une réponse à l'aide de méthodes proposées (incluant le cadre conceptuel de l'évaluation et de la grille d'analyse à adopter), sources de données et procédures de collecte

de données. Il sera examiné par l'Unité Gestion des Risques et des Désastres du PNUD (et le cas échéant du MSU : Management System Unit) qui proposera des orientations pour la poursuite de l'évaluation.

3. **Projet de rapport d'évaluation ou *draft* du rapport** : l'équipe d'évaluation élaborera le rapport d'évaluation selon le format (Annexe 1 ; à titre indicatif). La composante de programme chargée de l'assurance qualité des produits de consultations et les principales parties prenantes dans l'évaluation doivent réviser le projet de rapport pour veiller à ce que l'évaluation réponde aux critères de qualité requis.
4. **Rapport final d'évaluation** : l'équipe finalisera le rapport incluant un résumé en français ainsi que tous les documents annexés en tenant compte des commentaires et suggestions apportés par le PNUD et les partenaires du projet.
5. **Une présentation PowerPoint** résumant les principaux résultats et recommandations. Elle sera présentée au PNUD et à la réunion de restitution avec les parties prenantes clés.

Les principaux résultats attendus de l'évaluation sont les recommandations suivantes :

1. Les enseignements tirés des bonnes pratiques et des moins bonnes, dans la réalisation des produits et des résultats, en liaison avec les partenariats développés avec les groupes organisés de la société civile, les élus locaux, le gouvernement et les donateurs ;
2. La formulation de recommandations sur les axes prioritaires souhaités d'une éventuelle nouvelle assistance (qu'elle soit fournie par le PNUD ou par une autre entité) dans le domaine et sur les partenariats à développer ;
3. Le rôle/la place actuelle du PNUD dans le domaine et les possibilités d'évolution.

VIII.- Compétences

Compétences globale :

- Très bonne capacité à analyser des données et des informations complexes, et à en produire des résumés et des conclusions et recommandations pertinentes
- Aptitude à élaborer des rapports techniques de qualité dans des délais impartis
- Sensitivité culturelle et diplomatique et aptitude à travailler en équipe
- Familiarité avec Haïti ou des pays similaires

Compétences Fonctionnelles:

- Comprendre le contexte de la coopération internationale en Haïti ;
- Très bonne capacité à analyser des données et des informations complexes, et à en produire des résumés et des conclusions et recommandations pertinentes ;
- Sensitivité culturelle et diplomatique et aptitude à travailler en équipe;
- Avoir une bonne capacité de rédaction et de présentation de rapports techniques de qualité ;
- Avoir la capacité de faire la livraison dans les délais définis;
- Avoir une forte capacité de synthèse et de travail en équipe.

IX.- Qualifications et Expérience

- Au minimum un diplôme universitaire en relations internationales, la gestion de l'environnement, la géographie, le développement et la planification de l'utilisation des terres, l'urbanisation,

l'aménagement du territoire, ou disciplines associées en lien avec la prévention et la gestion des risques naturels ;

- Au moins sept (5) ans d'expérience dont 2 ans en évaluation de projets avec une bonne connaissance du département de la Grand'Anse ;
- Expérience dans la région et ou en Haïti ou dans des pays à niveau de vie similaire
- Expérience avec le Système des Nations Unies ;
- Capacité d'analyse et de rédaction en français.

X.- Critères de sélection :

- a) Proposition technique : 70/100 ;
- b) Proposition financière : 30/100.

XI.- Les dossiers des candidats devront comprendre :

1. Une proposition technique en décrivant l'approche (incluant les étapes à suivre) que vous comptez utiliser pour l'évaluation en prenant en compte le contexte spécifique du travail.
2. Un calendrier pour la réalisation de l'évaluation
3. Une proposition financière incluant toutes les dépenses
4. Trois (3) références contact (email, téléphone, adresse)

XII.- ETHIQUE DE LEVALUATION

L'évaluation sera réalisée selon les principes énoncés dans les Directives éthiques pour l'évaluation de l'UNEG <http://uneval.org/search/index/jsp?q=ethical+guidelines> et dans la politique d'évaluation du PNUD <http://www.undp.org/evaluation> . Elle doit particulièrement s'attacher à faire ressortir les principaux critères de qualité d'une évaluation, notamment l'utilité de l'information fournie, sa crédibilité, ainsi que sa pertinence et sa valeur ajoutée.

XIII.- MODALITÉS D'EXÉCUTION

Le ou la consultant(e) sera recruté par le PNUD Haïti (suivant les procédures du PNUD en la matière), en consultation avec le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). L'engagement de consultants qui ont été impliqués directement avec la conception ou la mise en œuvre du projet n'est pas admis.

L'évaluation est indépendante et les évaluateurs organisent leur travail en fonction des objectifs de l'évaluation. Toutefois pour entreprendre leur travail, il serait nécessaire d'avoir un appui du PNUD, en termes d'organisation des activités et des grandes lignes à poursuivre.

La durée de l'évaluation est estimée à 30 jours ouvrables dont 30 jours de mission en Haïti (y compris la présentation des résultats préliminaires) et 10 jours pour la rédaction du rapport et la réponse aux commentaires.

XIV.- CALENDRIER DE L'ÉVALUATION

PROJET: RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE EN HAITI: CONSOLIDATION DE LA REDUCTION DES RISQUES NATURELS DANS LES ZONES URBAINES ET PREPARATION AUX DESASTRES																								
SEMAINE	SEMAINE 1					SEMAINE 2					SEMAINE 3					SEMAINE 4					SEMAINE 5			
JOUR	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Échanges avec les personnes clés pour s'informer sur le projet et clarifier les attentes de l'évaluation																								
Revue documentaire																								
Soumission au PNUD d'un rapport initial d'évaluation décrivant la méthodologie qui sera utilisée ainsi que la grille de collecte des données et un chronogramme d'exécution																								
Réception des commentaires du PNUD et des partenaires du projet																								
Travaux de terrain : enquêtes formelles																								
Echanges avec les partenaires stratégiques UCLBP, CIAT, LNBTP, BME, DTP, MTPTC, MPCE, SPGRD, MICT, DPC, UEH/FDS, CNIGS, CST-RNH, Délégation Grand'Anse et 12 mairies de la Grand'Anse																								
Soumission de la première ébauche du rapport initial d'évaluation																								
Envoi des commentaires et observations sur le rapport initial d'évaluation au Prestataire																								
Soumission de la version finale du rapport initial d'évaluation																								
Atelier de validation																								
Briefing avec le management du PNUD et l'équipe de projet RRU																								
Préparation d'une présentation PowerPoint résumant les principaux résultats et recommandations																								
Débriefing avec les partenaires et acteurs du projet avec l'implication du PNUD																								
Organisation d'une réunion de restitution au Comité de Pilotage du projet																								
Intégration des commentaires et soumission du rapport final																								
Livable																								
1. Un rapport initial d'évaluation																								
2. Projet de rapport d'évaluation ou <i>draft</i> du rapport																								
3. Rapport final d'évaluation																								
4. Une présentation PowerPoint																								

XV.-ANNEXES DES TERMES DE REFERENCE

- Liste indicative de documents à consulter
- Liste indicative des structures à rencontrer
- Plan type du rapport

ANNEXE 1. LISTE DES DOCUMENTS A CONSULTER

- Accords
- Plan de travail
- Guide Méthodologique
 - ❖ Complet
 - ❖ Synthèse
- Totem et Affichettes
- Rapports
 - ❖ Semestriel
 - ❖ Revue annuelle
 - ❖ financiers

ANNEXE 2. LISTE INDICATIVE DES STRUCTURES A CONSULTER

Institutions	Sigle
Unité de Construction de Logements et Bâtiments Publics	UCLBP
Comite Interministériel de l'Aménagement du Territoire	CIAT
Laboratoire National du Batiment et des Travaux Publics	LNBTB
Bureau des Mines et de l'Énergie	BME
Direction des Travaux Publics	DTP
Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication	MTPTC
Ministere de la Planification et de la Coopération Externe	MPCE
Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et Désastres	SPGRD
Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales	MICT
Direction de la Protection Civile	DPC
Université d'Etat d'Haiti/ Faculté des Sciences	UEH
Université de Limonade	
Centre National de l'Information Géo-Spatiale	CNIGS
Coordination Scientifique et Technique	CST-RNH
Delegation de la Grand'Anse	
Mairies (Pétion-Ville, Delmas, Tabarre, Port-au-Prince, Carrefour)	